

Relaxe en appel de deux intermittents du spectacle poursuivis par la CFDT

SUD Culture Solidaires se réjouit de la relaxe, ce vendredi , par la cour d'appel de Paris des deux intermittents du spectacle qui s'étaient introduits en 2005 au siège parisien de la CFDT afin d'y manifester avec d'autres contre la signature des nouveaux accords Unedic.

En première instance, le tribunal correctionnel de Paris les avait condamnés pour « violation de domicile » à une amende de 2.000 euros, assortie du sursis. Désormais, les militants syndicaux pourront donc continuer à occuper des locaux... à la condition de ne pas exercer de violences.